

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 19 décembre 2019 Dossier complet le : 30 décembre 2019 N° d'enregistrement : F.974.12.P.00304

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de la clinique des Orchidées, Commune du Port

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SOFIPAR HOLDING

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale : Janine DELEFLIE, gérante

RCS / SIRET :

3	8	3	9	6	8	7	1	6	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 39b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	La superficie totale du terrain est de 18 013 m ² . Le projet d'extension de la clinique prévoit la création de 12 511 m ² de surface plancher.
- 41a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Il prévoit également la réalisation de 250 places de stationnement supplémentaires sous forme de parking en silo pour le personnel, les patients et visiteurs. Les places sont situées sur parcelles privées clôturées et sont accessibles pendant les heures de fonctionnement de la clinique. --> Projet soumis à demande d'examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

~~Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire~~

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cf Notes de présentation en Annexe 6 et plans du projet définitif en Annexe 4 :

Suppression de 1 312 m² de surface plancher (PD 2016).
Création de 12 511 m² de surface plancher : 10 399 + 1373 m² dans le cadre des PC 2016 et 739 m² dans le PCM 2019.
--> Surface clinique avant travaux : 5 513 m² --> Surface clinique après travaux : 16 712 m² --> Soit + 11 199 m² au total
Hauteur clinique avant travaux R+2 inchangée.
Aménagement des accès véhicules et piétons sur parcelle privée depuis le réseau viaire public (Avenue Lénine).
Augmentation et restructuration des zones de stationnement avec création d'un parking en Silo en R+3 (PC 2016).
--> Capacité de stationnement avant travaux : 65 pl. --> capacité après travaux : 315 pl. dont 254 en parking silo.
--> Création de 156m² de stationnement 2 roues.
Suppression, dévoiement, création de réseaux secs et humides sur parcelle privée - raccordement aux réseaux collectifs existants
Réalisation de clôtures et portails filtrants en limite de propriété.
Aménagement et plantation des espaces verts et patios (3600 m²) et végétalisation d'une partie des toitures terrasses.

4.2 Objectifs du projet

La Clinique Jeanne d'Arc-Les Orchidées, est un établissement de soins privé spécialisé en Médecine, Chirurgie & Obstétrique (MCO). La Clinique Jeanne d'Arc a ouvert ses portes en 1970, dans la ville du Port et elle s'est dotée d'un site supplémentaire en 2001 qui est situé à proximité, nommé la Clinique Les Orchidées. Les deux structures rassemblent plus de 50 médecins et spécialistes ainsi qu'une équipe de 200 personnes. La capacité d'accueil totale des 2 sites est de plus de 150 lits et places.

Les travaux d'extension envisagés ont pour objectif le regroupement géographique des deux structures sur le site "Les Orchidées"

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Description générale des travaux :

- Mise en place des installations et clôtures de chantier,
- Débroussaillage et nettoyage,
- Dévoisement des voies d'accès,
- Terrassements et réalisation de petits ouvrages de génie civil (muret, clôture, etc.),
- Dévoisement et création de réseaux secs et humides,
- Démolition partielle des bâtiments existants,
- Réalisation de l'extension (gros œuvres et corps d'état secondaires) et des voies d'accès,
- Aménagement des espaces extérieurs,
- Modelage et plantation des espaces verts,
- Repli des installations et clôture de chantier.

Planning et phasage des travaux :

- Parking et centre d'hémodialyse REALISES : juillet 2016 --> février 2018 ;
- Travaux d'extension phase 1 (Services ambulatoire, consultations / restaurant) REALISES : septembre 2019 --> décembre 2018 ;
- Travaux d'extension phase 2 (Services imagerie, consultations, administration, maternité) EN COURS : démarrage travaux en janvier 2019. Fin des travaux envisagée pour octobre 2020 : Avancement technique à environ 20% ;
- Travaux d'extension phase 3 (Réhabilitation services existants) A VENIR : octobre 2020 --> juillet 2021 ;
- LIVRAISON DE L'ENSEMBLE DE L'OPERATION PREVUE POUR AOUT 2021.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La clinique, établissement de santé privé recevant du public (type U 2ème cat.) a pour vocation d'accueillir :

- Un centre d'hémodialyse ;
- Un service de maternité, néo-natalité et centre de fécondation in-vitro ;
- Une unité de chirurgie ambulatoire ;
- Une unité de chimiothérapie ;
- Un centre médical regroupant radiologues, cardiologues, urologues, laboratoire d'analyse ;
- Une antenne de SOS Ouest ;
- 315 places de stationnement VL, dont 254 en parking silo, et 156m² de stationnement 2 roues.

Les effectifs humains maximum susceptibles d'être admis même temporairement sont de 1 218 personnes : 864 publics et 354 personnels.

L'établissement est accessible depuis la RN4 (avenues RICO CARPAYE et du 20 décembre 1848) via l'Avenue LENINE.

Le projet est connecté aux différents réseaux d'alimentation et d'assainissement collectifs (EU, EP, AEP et Incendie, HT, BT, etc.)

Le projet nécessite une puissance électrique de 1250 kVA triphasé. Il a été conçu pour limiter la consommation des installations de climatisation (protection solaire des façades, isolation des toitures et des murs, ventilation naturelle de certains locaux). Il prévoit un système de climatisation à eau glacée (2x750kWf). La chaleur récupérée sur les groupes froid permet le préchauffage des Eaux Chaudes Sanitaires. Le recours au LED est largement privilégié pour l'éclairage.

L'exploitation de la clinique produit des ordures ménagères (DAOM) et des déchets à risque infectieux (DASRI). Les OM sont collectées par le TCO. Les DASRI sont stockés dans un local spécifique et collectés par un prestataire spécialisé agréé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du centre d'hémodialyse et du parking en silo a fait l'objet d'un PC en avril 2016 (SCI Clinique St-Joseph)
 Le projet d'extension a fait l'objet d'un Permis de Construire et d'un Permis de Démolition en décembre 2016 (SOFIPAR)
 Le projet d'extension a finalement fait l'objet d'une demande PC Modificatif en Octobre 2019 (SOFIPAR)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	Parcelles BB81, 85 et 88 : 18 013 m ²
Surface plancher supprimée	1 312 m ²
Surface plancher créée	12 511 m ²
Hauteur max	Clinique R+2 / parking silo R+3
Places de stationnement créées / totales après travaux	250 / 315
Surface d'espaces perméables / verts	3 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet concerne les parcelles BB81 (propriété SCI clinique St-Joseph), BB85 (propriété SOFIPAR HOLDING), et BB88 (Propriété commune du Port), situées au 30 Avenue Lénine - 97829 LE PORT CEDEX

Coordonnées géographiques¹

Long. 55° 30' 06" 16 Lat. 20° 94' 30" 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet : La ZNIEFF la plus proche se situe à plus d'un km au Sud de la zone d'étude, au niveau de la Rivière des Galets.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune du Port.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AP n°2014-3743/SG/DRCTCV du 16 juin 2014 portant révision du classement sonore des ITT sur la commune du Port + AP n°2019-54/SG/DRECV du 11 janvier 2019 portant approbation des cartes de bruit stratégiques des routes nationales : Avenue Carpaye classée cat. 3, avenue du 20 décembre 1848 classé cat. 4, Avenue Lénine non classée. La clinique se situe hors zones d'influence des 2 avenues classées (Cf. Annexe 7)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet : Les 4 maisons d'Ingénieurs, seuls monuments de la commune du Port inscrits à l'ISMH, sont situées à plus de 1,3 km à l'Ouest de la clinique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AP n°401 du 26 mars 2012 approuvant le PPR naturels prévisibles sur la commune du Port --> Site non concerné par les risques inondation et mouvement de terrain AP n°3714 du 12 juin 2014 approuvant le PPRT autour des installation SEVESO seuil HAUT de la SRPP. --> Site non concerné par les risques. (Cf. Annexe 9) Documents approuvés --> Site non concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Site non référencé dans les bases de données BASIAS / BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve au droit de la masse d'eau référencée par le code SANDRE FRLG112 : Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de l'étang Saint-Paul - Plaine des Galets. Cet aquifère est classé en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles BB81 et BB88 sont incluses dans le PPR des forages AEP P11 et P11 bis autorisés par l'arrêté 06-1715/SG/DRCTCV du 28 avril 2006. Le règlement de ce dernier n'est pas contraignant par rapport au projet et notamment pour la réalisation du parking en silo (Cf. Annexe 9).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Le dispositif Natura 2000 n'est pas mis en oeuvre à La Réunion.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement direct dans le milieu naturel. Il sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune situé sous l'avenue Lénine. En cours d'exploitation, il sera à l'origine de consommations liées à l'usage alimentaire, l'usage technique et médical, la blanchisserie, l'hygiène et les soins, le nettoyage des locaux, l'arrosage des espaces verts, etc.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à la cote de 34 mNGR environ (Cf Plan en Annexe 4). Les terrassements les plus profonds atteignent la cote de 30.84 mNGR (création d'un niveau de sous-sol partielle sur environ 700 m ²). Or, l'aquifère a été rencontré au niveau des ouvrages P11 et P11bis à la cote de 0-1 mNGR soit à plus de 30 m de profondeur sous le niveau de fondation le plus bas.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements sont liés : - Aux fouilles en déblais pour la création du niveau de sous-sol partiel (700 m ²) - A l'arase des merlons de terre en limite de propriété sur l'avenue Lénine - Au décaissement du talus en limite Nord, pour permettre l'aménagement de la nouvelle voie de desserte dans cette zone - au décaissement de la parcelle BB81 (environ 38 mNGR) pour aligner la dalle du RDC du centre de dialyse et du parking en silo avec celle de la clinique (environ 34 mNGR) Le volume de déblais excédentaire est d'environ 27 000 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. réponse précédente
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe entre un quartier résidentiel et un Parc boisé de 17ha. Selon le PLU, le site se trouve sur les territoires artificialisés sans enjeux de conservation de la commune, et en dehors de l'OAP "Fil Vert", corridor écologique majeur reliant Sainte-Thérèse au littoral. Le site est survolé par l'un des principaux corridors de migration de l'île des Pétrels et Puffins. A ce titre, les luminaires extérieurs affichent un ULOR = 0 et le circuit d'éclairage extérieur est équipé d'une commande permettant l'extinction aux périodes les plus sensibles. La palette végétale privilégie les espèces indigènes (Cf. Annexe 6 - notice de présentation paysagère)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet : Le dispositif Natura 2000 n'est pas mis en œuvre à La Réunion

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné par la plupart des zones de sensibilité évoquées au 5.2. La ressource AEP exploitée par les forages P11 et P11 bis est la seule véritablement concernée puisque le parking silo est implanté dans le PPR. Néanmoins, le projet est compatible avec le règlement du PPR (Cf. Annexe 9). A ce titre, il ne présente pas de risque d'incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est classé Uc au titre du PLU en vigueur (Cf. Annexe 8) . Cette zone correspond à la plus grande partie du tissu urbain du territoire communal. Elle n'a pas de vocation naturelle, agricole ou forestière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'AP n°3714 du 12 juin 2014 approuvant le PPRT autour des installations SEVESO seuil HAUT de la SRPP indique que le site n'est pas concerné (Cf. Annexe 9).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'AP n°401 du 26 mars 2012 approuvant le PPR naturels prévisibles sur la commune du Port indique que le projet n'est pas concerné par les risques inondation et mouvement de terrain (Cf. Annexe 9). Le site est en revanche concerné, comme l'ensemble du territoire réunionnais, par un risque cyclonique (1 événement /2-3 ans) et un risque sismique faible (niveau 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La clinique est par définition un équipement de santé fréquenté par des patients potentiellement porteurs et vecteurs d'agents infectieux (virus, bactéries). L'exploitation de la clinique produit des déchets à risques infectieux (DASRI). Cette quantité de déchets va augmenter du fait de l'extension. A ce titre le local de stockage existant est agrandi dans le cadre du projet. Les déchets sont collectés par un prestataire spécialisé agréé pour le transport et l'élimination.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : - Circulation des engins de travaux les jours et heures ouvrables. Phase d'exploitation : - Circulation du personnel, fournisseurs, prestataires ; - Circulation des patients, accompagnant et visiteurs. L'extension de la clinique s'accompagnera d'une augmentation des trafics aux abords du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : bruits liés aux travaux : terrassement, gros oeuvre et circulation d'engins Phase d'exploitation : Bruits "domestiques", Bruits liés à la circulation des véhicules, Sirènes Le projet a été conçu en tenant compte des nuisances sonores, notamment issues de l'avenue. Les chambres de maternité et de chirurgie sont situées coté Parc boisé, le bâtiment sur rue jouant le rôle d'écran acoustique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase chantier : - Émissions de gaz d'échappement liés aux engins Phase d'exploitation : - Émissions de gaz d'échappement liés à la circulation des véhicules - Odeurs des poubelles : OM, DASRI</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase chantier : - Temporaire, notamment lors des terrassements Phase d'exploitation : - Aucune</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase chantier : Non Phase exploitation : Le projet prévoit la création de points lumineux pour les voiries créées et la densification du réseau d'éclairage. Il est prévu la mise en oeuvre d'éclairages performants led ou fluo adaptés au besoin (une étude d'éclairage est réalisée préalablement à l'installation des équipements). Les luminaires extérieurs affichent un ULOR=0 et le circuit d'éclairage extérieur est équipé d'une commande permettant l'extinction aux périodes les plus sensibles pour l'avifaune marine.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cf. volet odeurs et nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Centre dialyse : Projet imperméabilise et engendre des ruissellements -> Récupération des eaux de toiture et des sols par 2 branches de réseau équipées d'un séparateur à hydrocarbures. Rejet dans une tranchée drainante (50 m3) avec trop plein vers réseau communal. Infiltration dans les alluvions (« perméabilité en grand »). Clinique : Projet engendre peu de nouvelles surfaces imperméables (bâtiments remplaçant des bâtiments existants ou des parking bitumés). EP de la façade SUD raccordées sur réseau de la dialyse (cf. ci-dessus). Les autre EP sont raccordées sur le réseau existant avant travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de la clinique engendre la production d'eaux usées. Cette quantité va augmenter du fait de l'extension. Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement collectif de la commune du Port. Le plan des réseaux et le raccordement au réseau existant à été validé par l Le gestionnaire du réseau (VEOLIA) a validés les plans réseaux et la demande de raccordement en juin 2017.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase chantier : production de déchets divers : inertes, non dangereux et dangereux : tri sur site et envoi vers filières agréées adaptées. Éventuels déchets dangereux de chantier suivi par bordereaux. Phase d'exploitation : L'exploitation de la clinique produit des ordures ménagères (DAOM) et des déchets à risque infectieux (DASRI). Les OM sont collectées par le TCO. Les DASRI sont stockés dans un local spécifique et collectés par un prestataire privé. Les quantités vont augmenter du fait de l'extension. A ce titre le local de stockage est agrandi dans le cadre du projet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Aucun élément patrimonial n'est recensé sur le site ou ses abords. Une équipe d'architectes, de paysagistes et d'ingénieurs se sont par ailleurs attaché à donner, en totale concertation avec les services municipaux, une cohérence à l'opération afin de l'intégrer au mieux dans le tissu urbain existant. Les notes de présentation architecturale et paysagère, ainsi que les insertions fournies en Annexes 4 et 6 permettent d'évaluer la qualité du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation urbaine du secteur identifiée au PLU (Zone Uc) est confortée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Architecture du bâtiment destinée à limiter la consommation des installation de climatisation : végétalisation des abords, protection solaire des baies vitrées et façades, isolation et végétalisation des toitures terrasses, isolation interne des murs, ventilation naturelle de certains locaux en hiver austral.
- Projet conçu en tenant compte des nuisances sonores : chambres de maternité et de chirurgie coté Parc, isolation acoustique des cloisons, planchers, et huisseries.
- Projet conçu pour imiter les consommation en électricité : Système de climatisation à l'eau glacée centralisé couplé au système de préchauffage des eaux chaudes sanitaires, éclairage LED.
- Mise en place d'une collecte sélective, d'un stockage et d'un recyclage adaptés des déchets selon réglementation en vigueur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- ANNEXE 6 : Notices de présentation du projet
- ANNEXE 7 : Classement et carte de bruit stratégique des IIT proches
- ANNEXE 8 : Extrait du PLU
- ANNEXE 9 : Servitudes d'Utilité Publique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LE PORT

le 18/12/2019

Signature



SOFIPAR HOLDING SÈLE F21E
Rue Alsace Lorraine
CS 41031 - 97829 Le Port Cedex
Tél: 0262 54 99 90
SIRET: 383 968 716 00010
GÉRANTE

ANNEXE 1 : Document CERFA n°14734

Informations nominatives relatives au pétitionnaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel	@		
Personne morale			
Nom	SOFIPAR HOLDING	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie Rue Alsace Lorraine	
	CS 41031		
Code postal	97829	Localité	LE PORT CEDEX
		Pays	
Tél.	0262 54 99 90	Fax	0262 54 99 91
Courriel	direction@sofipar.net		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	LEMPEREUR	Prénom	Pierre
Qualité	Chef de projet		
Tél.	0693 00 83 49	Fax	
Courriel	plempereur@espace.re		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

SAS CLINIQUE JEANNE D'ARC
727, ROUTE DE BOIS DE NEFLES
BP 709
97492 SAINTE CLOTILDE CEDEX